

Quatre syndicats saisissent la justice sur Fessenheim

Mots clés : [Fessenheim](#), [Nucléaire](#)

Par [Fabrice Nodé-Langlois](#) Publié le 11/02/2013 à 13:37 [Réactions](#) (11)

-
-
-
- [inShare](#)

[Recommander](#)

La CGT, FO, la CFDT et la CFE-CGC déposent ce lundi un recours au Conseil d'État contre la nomination de Francis Rol-Tanguy, chargé de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

La mobilisation des syndicats contre la fermeture de la centrale alsacienne de [Fessenheim](#), promise par François Hollande d'ici à la fin 2016, s'étend à tous les registres, y compris judiciaires. [Comme annoncé le 25 janvier](#), quatre syndicats, la CGT Mines-Énergie, FO Énergie et Mines, CFDT Chimie Énergie et la CFE-CGC Énergies déposent ce lundi un recours auprès du Conseil d'État pour contester la légalité de la nomination d'un délégué interministériel chargé de la fermeture de la doyenne des centrales nucléaires françaises. Ce poste a été créé par un [décret du 12 décembre 2012](#) et a été assigné le 13 décembre à Francis Rol-Tanguy, réputé spécialiste du dialogue social et proche des communistes.

La nomination d'un «M. fermeture de Fessenheim» est illégale, expose Virginie Gensel, secrétaire générale de la Fédération CGT Mines -Énergie, parce qu'elle a été prise «en méconnaissance de la procédure de mise à l'arrêt définitif» qui doit être initiée par l'exploitant, EDF. Par ailleurs, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ayant donné son feu vert en 2011 pour prolonger de dix ans l'activité du réacteur n°1, moyennant des travaux, «le gouvernement ne peut se fonder sur aucun motif de sûreté» pour invoquer la fermeture. De fait, la ministre de l'Écologie, Delphine Batho, [reconnaissait le 25 janvier dans *Le Figaro*](#) que la fermeture de Fessenheim n'est pas dictée pour des raisons de sûreté mais «dans le cadre de la transition énergétique».

Les syndicats refusent de voir Rol-Tanguy

Pour Jacky Chorin, secrétaire fédéral de FO, la décision du gouvernement «ne se fonde sur aucun texte juridique». C'est précisément pour conforter la légalité de l'arrêt de la centrale alsacienne que le gouvernement prévoit de faire voter une loi, à l'automne prochain, à l'issue [du débat national](#) sur la transition énergétique. D'ici là, «nous attaquons le décret pour montrer

que la décision de fermer n'est fondée ni sur des arguments économiques, juridiques ou de sûreté», justifie Virginie Gensel.

Parce qu'ils contestent la légalité de sa nomination, les syndicats refusent de rencontrer Francis Rol-Tanguy, qui avait été [empêché d'entrer dans la centrale](#) le 14 décembre lors de sa première visite en Alsace.

Sur place, les travaux de renforcement de la dalle de béton (le radier) sous le réacteur n°1, exigés par l'ASN dans le cadre des leçons tirées de la catastrophe de Fukushima, qu'EDF entend mener à bien, vont commencer à partir du 13 avril, lors du prochain arrêt programmé du réacteur. L'ASN avait exigé que ces travaux soient achevés fin juin.